


<p><b>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</b></p> <p>Service régional de l'économie agricole, de l'agroalimentaire et des filières</p>	<h1>Compte rendu</h1>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p>
<p><b>Rédacteur :</b> F. CHAVENT</p>	<p><b>Objet : Réunion du Comité régional de l'installation transmission</b></p>	<p><b>Nombre de pages : 5</b></p>
<p><b>Diffusion :</b> Membres du CRIT</p>	<p><b>Lieu et Date : Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 26 octobre 2016</b></p>	

## 1. Liste des personnes présentes

Voir feuille de présence ci-jointe

## 2. Introduction

Introduction par Bernard VIU, Directeur délégué de la DRAAF et Madame Émilie BONNIVARD Vice-Présidente du Conseil régional, déléguée à l'agriculture

M Viu expose : Le CRIT couvre maintenant les deux régions Auvergne et Rhône-Alpes. Sa composition et ses objectifs sont définis par arrêté préfectoral. Il se substitue aux 2 CRIT préexistants en Auvergne et Rhône-Alpes.

Principes retenus :

- coprésidence État/Région
- secrétariat : la DRAAF
- alternance des réunions sur les sites État/Région et alternance Lyon/Clermont-Ferrand
- l'ensemble des documents sera mis à disposition sur le site internet de la DRAAF dans une rubrique réservée au CRIT
- les missions du CRIT consistent à contribuer à la définition de la politique de l'installation, incluant également les 2 PDR.

Intervention de Nicolas Merle (Chambre agriculture 43) :

- signale que la composition du CRIT ne lui semble pas représentative des élections chambre ;
- => la DRAAF maintient que la représentation est assurée et que la consultation préalable auprès du Conseil régional a été faite conformément aux textes en vigueur.
- pourquoi la FRAB est-elle membre et pas FNO, FNB ?
- => FRAB représentative à l'échelle de la grande région en lieu et place de GRAB Auvergne et CORABIO précédemment membres.
- pourquoi avoir nommé la déléguée VIVEA et non le président de VIVEA ?
- => c'est une erreur qui sera corrigée

## 3. Présentation des installations des moins de 40 ans entre 2010 et 2014 (données MSA)

*Les diaporamas présentés en séance sont mis en ligne sur le site de la DRAAF (rubrique CRIT).*

*Les données MSA s'arrêtent en 2014 car elles sont antérieures à la mise à disposition des données 2015*

### Panorama

400 installations concernent des plus de 40 ans  
1200 installations par an chez les moins de 40 ans pour 2400 départs ;  
=> Il y a des départs non remplacés

### Zoom sur les installations des moins de 40 ans :

Les données sont globalement stables dans le temps entre 2010 et 2014

### Taux d'installation = nb d'installations / nb exploitations sur le département

Taux élevés : Savoie = 2,7 et Haute-Savoie = 2,5

Moyenne régionale = 2,1

Taux faibles : Ain = 1,9 et Rhône = 1,8

### Orientations agricoles des moins de 40 ans :

L'installation en élevage bovin est très variable d'un département à l'autre, mais représente encore de nombreuses installations (500 installations / an, moitié/moitié laitier et viande)

Trois quarts des installations sont orientées vers l'élevage en général, y compris équin.

Un quart est orienté vers les productions végétales.

### Taux de renouvellement par secteur d'activité :

L'élevage équin a un taux de 5 %

Élevage ovin-caprin et élevage porcine 3 %  
Élevage bovin 2 %

#### Demande DJA par département

Moyenne régionale : 3 installés sur 5 demandent la DJA : 59 % pour 720 bénéficiaires.

Variabilité très importante entre départements : dans l'Ain, c'est 60 %, dans le Cantal 77 % dans les Savoies 40 %

#### Statut des jeunes qui s'installent

50 % en statut individuel

50 % en statut collectif

C'est assez variable d'un département à l'autre

#### Proportion de femmes qui s'installent :

30 % sur la région

Savoies / Ardèche : les femmes sont un peu plus nombreuses

#### Caractère pluriactif des personnes installées

Moyenne régionale à 26 %

Savoie : 35,5 % de pluriactifs

Ain : 21,4 %

#### Questions :

- on voit qu'il y a plus de départs que d'installations. Un autre aspect important est de savoir si l'on perd de la surface donc de la capacité à produire dans la région ? De nouvelles friches apparaissent-elles ?

- les statistiques reposent sur l'année 2014 ; le sentiment est qu'on va vers une dégradation du nombre d'installés, notamment avec les aides publiques ;

=> le travail sera complété sur la dynamique de 2015

- quel est l'âge réel des exploitants qui sont encore en activité ?

=> difficile à examiner, la MSA ne sait pas qui est réellement encore en activité.

- il y a eu un changement important dans la politique de l'installation en 2009, cela aurait été intéressant d'avoir les statistiques avant cette date pour voir s'il y a eu une évolution dans la dynamique des installations (en première analyse, il n'y a pas eu de vraie rupture)

- E. Bonnard : s'interroge par rapport à la Haute Savoie où seulement 40 % des installations se font avec la DJA. Elle suggère de travailler sur des propositions de simplification comme cela se fait sur le PCAE.

## **4. Bilan des installations aidées**

Comparaison des deux PDR : les grilles de DJA ont été montées différemment

#### Montants de base Rhône-Alpes / Auvergne :

- plaine = 10 400 € / 11 000

- zone défavorisée = 13 400 / 15 000

- montagne = 21 400 / 23 000

#### Majorations :

Les 3 critères nationaux ont été mis en œuvre différemment :

Hors cadre familial : +15 % en Auvergne et 23 % en RA

Agro-écologie : +20 % en Auvergne et 18 à 23 % en RA

Emploi et VA : +15 à + 25 % en Auvergne et +18 à +36 % en RA

Un critère régional a été ajouté dans chacune des deux régions :

Installation difficile : 10 % en Auvergne

Investissement : 5 à 14 % en RA

Montant global des DJA engagées sur la période, les écarts entre Auvergne et Rhône-Alpes ne sont pas si importants que ça grâce aux majorations :

En plaine, on est autour de 16 à 18 000 €

En montagne, on est entre 35 et 40 000 €

#### Nombre de majorations accordées :

- installations hors cadre familial : 25 % en Auvergne, 37 % en RA (pas de critère de distance d'une part et dynamique plus forte d'autre part)

- augmentation de VA / Emploi : 52 % DJA

- agroécologie : 12 % en Auvergne et 38 % en RA (exploitations d'élevage avec AOP fromagère et contrats MAEC)

#### Evolution des DJA de 2014 à 2016

2014 : 735 DJA (effet de l'anticipation d'une année 2015 difficile).

2015 : 537 DJA (lourdeurs administratives et retards de mise en œuvre à cause de délais raccourcis)

2016 : 676 DJA prévues.

Il y a beaucoup plus d'installations aidées en montagne par rapport à la plaine

La mise en place de la nouvelle DJA en 2015 s'est accompagnée d'une augmentation de l'aide (+1,8 % en Auvergne en montagne et +9,5 % en Rhône-Alpes).

Remarque M Lacoste (JA) : il y a une augmentation de 40 % des investissements à l'installation dans le Cantal et l'augmentation de la DJA ne les couvre pas.

Remarque M. Joux (président FRSEA) : les moyennes régionales cachent d'importantes disparités.

Il est plus difficile de s'installer quand on est hors cadre familial que quand on a le soutien des parents, ce critère pourrait donc être un peu augmenté.

Par contre, être en AOP représente-t-il une réelle difficulté en plus, idem pour le bio ?

Il faut regarder ce que sont réellement les difficultés d'installation et aider davantage ceux qui en ont davantage besoin pour garantir la réussite de leur installation.

Réponse Mme Bonnard :

Les grilles actuelles encouragent effectivement des installations qui ont finalement le plus de chance de créer de la valeur ajoutée (AOP, bio...)

DRAAF

Il existe le cadre national de la DJA avec des objectifs à respecter. Par ailleurs, la DJA permet de tenir compte d'une stratégie régionale, tenant compte des contextes locaux.

JA

Ce n'est pas la DJA qui va installer un jeune, c'est un coup de pouce ;

Il ne faut pas oublier la formation, le suivi, l'accompagnement ;

Il ne faut pas penser que volume d'argent : ce n'est pas le nerf de la guerre !

## **5. Présentation du chantier visant à élaborer une nouvelle grille de modulation de la DJA**

Contexte :

- Décision du MAAF de supprimer les prêts bonifiés : l'effet incitatif a quasiment disparu avec la baisse des taux du marché et le système est coûteux en frais de gestion : il vaut mieux aider les jeunes que les banques.
- Volonté d'harmoniser les dispositifs DJA entre les PDR des deux régions.

NB : Tous les jeunes qui se sont installés dans l'ancien système continueront de bénéficier des prêts bonifiés qui appellent du FEADER.

Enjeux d'une nouvelle 4ème modulation de la DJA qui remplace les prêts bonifiés :

- simplification
  - ciblage en faveur des jeunes qui investissent et modulation par zones.
  - maintien des moyens financiers de l'État : 40 M€ en 2016 (26M€ DJA et 14M€ équivalent PBA)
  - subsidiarité régionale à partir d'un cadre national
  - montant forfaitaire en fonction d'une grille qui dépend des montants d'investissement
- => Élaboration d'une nouvelle grille DJA avec une mise en œuvre en 2017 après demande de modification des 2 PDR à la Commission européenne ;
- CNIT le 17 novembre : la validation du cadre national est en négociation à la Commission européenne.

Proposition :

mandat donné à un sous-groupe restreint du CRIT d'une douzaine de personnes hors État/Région : 1ère réunion le 21 novembre, puis 2<sup>e</sup> réunion début décembre, avant un nouveau CRIT pour entériner les résultats.

Réaction JA

Un groupe de 12 personnes est déjà nombreux pour travailler.

Risque en septembre 2017 qu'on ne soit pas prêt : il vaut peut-être mieux se donner le temps d'être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; Si les jeunes savent qu'ils ont à gagner 10 000 € en plus, ils attendront le nouveau dispositif. Cela impliquerait pour les DDT d'avoir 500 dossiers à gérer sur 3 mois.

Par contre, il ne faut pas que tous les dossiers de 2017 attendent 2018...

FRAB :

Il ne faut pas favoriser des systèmes contre les autres, ni présenter des mesures discriminantes par rapport à des jeunes qui sont tous des porteurs de projet.

DRAAF :

L'enjeu est le maintien d'une activité sur notre territoire et non pas l'exclusion : la DJA est un levier, mais il y a aussi l'accompagnement.

DDT Puy de Dôme :

Demande de travailler sur un rétroplanning incluant la mise au point des outils de gestion pour s'inscrire dans un calendrier tenable pour tous et en particulier les DDT.

## **6. Bilan des dispositifs d'accompagnement 2015 (PAI, PAT et PAIT) par la Chambre régionale d'agriculture**

Mme Bonnard se dit très attachée à un dispositif d'accompagnement, il faut des jeunes solides, formés, expérimentés prêts à s'engager dans des installations risquées compte-tenu des crises qui peuvent revenir...

### Auvergne (présentation par Chantal Lamadon) :

Fréquentation des PAIT (point accueil installation transmission) : hausse de 50 % en 2015

94 % des personnes avaient moins de 40 ans (ils veulent aller chercher la DJA pour la plupart)

1/4 des personnes n'avaient pas de diplôme agricole

40 % des jeunes espèrent s'installer dans une production bovine

Difficulté sur l'attractivité de l'élevage

Diminution de la fréquentation après l'installation

3/4 des personnes accueillies pour la transmission vivent en couple et ont des enfants (la moitié des enfants ont des diplômes agricoles)

Seuls 1/3 des exploitants qui sont venus maîtrisent plus de 2/3 de leur foncier

Seules 20 % des personnes accueillies en 2015 ont déjà abordé la question de la transmission (peu d'anticipation).

Il n'y a pas adéquation entre offre et demande : la demande est très supérieure.

### Rhône-Alpes (présentation par Bernard Thuillier) :

#### PAI

L'activité des points accueil augmente ;

20 % des candidats ne sont pas éligibles à la DJA de par leur âge (très différent de l'Auvergne)

La part des jeunes de moins de 25 ans est en légère augmentation ;

Diplômes : 45 % des candidats n'ont pas de diplôme agricole, 30 % par contre ont le niveau IV

Statuts : 30 % des candidats sont salariés, 30 % sont demandeurs d'emploi, légère augmentation du nombre d'étudiants ;

2/3 des candidats visent une installation hors cadre familial

Il y a aussi beaucoup d'indécision ;

53 % en moyenne des candidats ne sont au final pas éligibles à la DJA (âge + absence de diplôme)

Les candidats hors cadre familial sont plutôt en installation individuelle, contrairement à ceux qui sont dans un cadre familial qui visent le collectif ;

Grande diversité des projets qui n'est pas en adéquation avec l'offre.

2000 candidats inscrits au répertoire en Auvergne RA

La différence entre ce que les candidats envisagent de faire et ce qu'ils feront au final est importante : 13 % s'intéressent à la production laitière, une partie ne s'installera pas en production laitière (question du renouvellement posée) ;

#### Transmission

La moitié des candidats à l'installation passe par le point accueil

=> le dispositif porte ses fruits

## **7. Déclinaison du nouveau programme d'accompagnement de l'installation transmission en agriculture en 2017 (dénommé AITA)**

L'AITA remplace le PIDIL encore en vigueur en 2016.

### Grandes nouveautés :

- agrément préalable obligatoire des prestataires de conseils et d'audits, pour les jeunes et les cédants ;

- introduction du contrat de génération en agriculture (cela permettra à des stagiaires de reprendre l'exploitation de leur maître de stage).

L'État et la Région n'interviendront pas sur les mêmes volets dans la mesure du possible ;

Emilie Bonnard : le Conseil régional a choisi de prioriser le financement des parcours à l'installation, ce n'est pas le cas partout, en complémentarité avec l'État ; la Région financera tous les points accueil de la grande région ; la Région interviendra seule sur les points accueil transmission ;

Liberté du Conseil Régional sur la formation et les stages : objectif d'innover dans le domaine pour répondre à des axes politiques forts de la Région.

Ensuite la DRAAF et les services du Conseil régional présentent la déclinaison envisagée en 2017 pour chacun des 3 axes de l'AITA :

#### 1- Accompagnement de l'installation :

→ Émergence de projets : Financement Conseil régional

→ Espace test : Financement Conseil régional

→ PPP : plan de professionnalisation personnalisé : aide de l'État = maximum de 500€ par PPP validé

→ Stage 21h : aide de l'État de 120€ par stagiaire

→ Stages d'application en exploitation et stage de parrainage destinés à mettre les futurs installés en situation. L'État finance les bourses de stage d'application en exploitation et les indemnités du maître exploitant et la Région financera seule les indemnités de stage de parrainage (Ces mesures sont décrites dans l'instruction DGPE 2016-651 relative à l'AITA).

→ Conseil pré-installation : dispositif avec crédits exclusivement Région

→ Conseil post-installation : cela doit répondre à un besoin du nouvel installé : aide de 1000 € qui peut être versée sur 2 années / instruction DDT pour les installations aidées (aide d'État). La Région interviendra dans cette aide pour les installations ne bénéficiant pas de la DJA. Ne sera pas imposé au candidat et il faut laisser les CDOA donner leur avis sur le sujet.

Question : à partir de quand le dispositif va fonctionner ? Janvier 2017, effet rétroactif ou non ? Faut-il se concentrer sur les jeunes les plus en difficultés avec un effet rétroactif, même s'ils sont déjà passés en CDOA ? Faut-il faire du repêchage ? Faut-il partir sur les CDOA de 2017 ou sur les jeunes qui sont encore dans leur PDE (c'est-à-dire qu'on remonte sur 3 ans) ? L'arrêté préfectoral sera signé en début d'année, et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2- Transmission des exploitations

→ Points accueil transmission, financés par la Région ;

→ répertoire départemental à l'installation (RDI) et audit de l'exploitation à céder : aide de l'État de 4000€ par cédant concrétisant la transmission avec réalisation d'un audit, finançable à hauteur de 1500€

→ contrat de génération spécifique à l'agriculture (nouveau) : en attente des instructions ; il s'agira d'une aide "de minimis" pour la transmission de l'exploitation pouvant atteindre 4 000 €/an jusqu'à 3 ans pour un salarié ou 2000 €/an pour un stagiaire. Pour la transmission d'une entreprise à un salarié il existe déjà un contrat de génération de 4000 €/an géré par les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et qui s'applique à toutes les entreprises (agricoles ou non agricoles).

→ Plan local de transmission : entre Région et EPCI = acteurs économiques. Lors des prochaines assises agricoles, il faudra réfléchir à la mise en place d'une nouvelle politique de la transmission à construire avec les EPCI

Loi NOTRe : pour qu'un département finance de l'investissement agricole, il faut que la Région passe une convention avec un EPCI qui délègue son pouvoir économique au département

Nb EPCI Auvergne RA = 350 => le nombre de conventions à signer est considérable

Les EPCI vont comprendre au fur et à mesure qu'elles ont un rôle à jouer, et les départements devront diminuer leurs interventions dans l'investissement immobilier agricole

## 3- Animation- Communication

→ Animation,

→ Communication,

→ Élaboration d'outils de suivi et de gestion :

Il y aura un appel à projets régional sur crédits d'État comme en 2016.

Il est décidé la mise en place d'un groupe de travail dès la première quinzaine de novembre pour travailler sur le calendrier, les cahiers des charges. Les participants du CRIT intéressés pour participer à ce groupe de travail peuvent se signaler.

La délibération du Conseil Régional interviendra en assemblée plénière en décembre 2016.

Pour/ Le Directeur Régional de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt,



Le Directeur délégué

Bernard VIU